



Secrétariat général (SG)

Genève, le 1er mai 2023

Réf.: **DM-23/1004**

Contact: Mme Béatrice Pluchon

Téléphone: +41 22 730 6266

Courriel: gbs@itu.int

Aux États Membres du Conseil de l'UIT

Objet: **Organisation de la session de 2023 du Conseil (11-21 juillet 2023)**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'Article 1 du Règlement intérieur du Conseil, j'ai le plaisir de vous informer que la session de 2023 du Conseil se tiendra en présentiel au siège de l'UIT, du **mardi 11 juillet au vendredi 21 juillet 2023**, et sera précédée d'une **retraite** des Conseillers qui aura lieu le **lundi 10 juillet 2023**. Un **Segment de haut niveau** sera organisé le **mardi 11 juillet 2023**.

Le thème général de la retraite et du Segment de haut niveau sera "Créer une UIT parée pour l'avenir" et reprendra les grands sujets et priorités identifiés par la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT de 2022.

Une invitation adressée aux Conseillers, contenant des renseignements sur la retraite, sera envoyée séparément. Une lettre sera en outre envoyée en temps utile aux Ministres des États Membres du Conseil, afin de les inviter à prendre la parole au Segment de haut niveau et à participer à la retraite.

Avant-projet d'ordre du jour

Suite à la Lettre circulaire [DM-23/1003](#) envoyée le 17 mars 2023 et après la première réunion d'information virtuelle thématique tenue le 19 avril 2023, nous avons le plaisir de présenter, en [annexe](#) à la présente lettre, un projet actualisé d'ordre du jour de la session de 2023 du Conseil.

Pour améliorer la gestion du temps pendant la session et gagner du temps afin de garantir l'efficacité des débats, le secrétariat propose, comme indiqué dans l'Annexe, qu'il soit pris note de certains documents ou que ces documents soient approuvés comme un tout, sans discussion, étant entendu que tous les États Membres conservent le droit de demander qu'un document en particulier soit examiné.

Un projet de programme de gestion du temps est en cours d'élaboration et vous sera envoyé en temps utile.

Conformément au point 3 de l'Article 4 du Règlement intérieur du Conseil, les États Membres de l'Union doivent communiquer au Secrétaire général, huit (8) semaines au moins avant l'ouverture de la session (**avant le 16 mai 2023**), les autres points qu'ils souhaiteraient proposer.

Inscription

L'inscription à la session de 2023 du Conseil sera effectuée **exclusivement en ligne** sur la page web suivante: <https://www.itu.int/fr/council/Pages/Registration.aspx>.

Conformément à la politique de l'UIT relative à l'égalité hommes-femmes et à l'intégration du principe de l'égalité hommes-femmes et à la Résolution 198 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires "Autonomisation des jeunes au moyen des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication", l'objectif est d'organiser un Conseil inclusif et intégrant le principe

de l'égalité hommes-femmes. À cette fin, je vous invite à appuyer et à encourager la participation des femmes et des jeunes à votre délégation. De plus amples renseignements sur l'intégration du principe de l'égalité hommes-femmes dans le cadre du Conseil et la participation des jeunes seront publiés en temps utile sur le site web de la session de 2023 du Conseil (<https://www.itu.int/fr/council/>).

Les renseignements concernant le retrait des badges seront communiqués dans le courriel de confirmation de l'inscription et sur le site web du Conseil.

Documentation

Conformément au paragraphe 10 de l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, et afin de réduire les coûts de la documentation, les documents du Conseil seront mis à disposition **exclusivement en ligne** sur le site web (<https://www.itu.int/fr/council/>). **Aucun** exemplaire imprimé des documents ne sera distribué avant ou pendant la session de 2023 du Conseil.

Une application de synchronisation de documents de la session de 2023 du Conseil (ITU Sync C23) permettra de télécharger les documents de la session de 2023 du Conseil depuis le serveur de l'UIT vers votre disque local. Cette application, qui se trouvera sur le site web du Conseil, est configurée pour synchroniser la dernière version des documents publiés. Pour être informé par message électronique lorsque des documents du Conseil nouveaux ou mis à jour sont postés sur le web, veuillez activer votre compte TIES à l'adresse: <https://www.itu.int/en/ties-services/>.

Les contributions présentées au Conseil devraient être soumises dès que possible à l'adresse: contributions@itu.int. Conformément à la Décision 556 du Conseil, toutes les contributions devraient être soumises **au plus tard 14 jours calendaires** avant l'ouverture de la session, c'est-à-dire au plus tard le **27 juin 2023**. Les documents émanant du Secrétariat de l'UIT et appelant une décision du Conseil seront postés sur la page pertinente du site web au plus tard 30 jours calendaires avant l'ouverture de la session du Conseil. Les États Membres seront invités à envoyer leurs contributions à la réunion en utilisant le [modèle](#) disponible sur le site web de la session de 2023 du Conseil.

Conformément à la [politique suivie par l'UIT en matière d'accès à l'information/aux documents](#), les contributions soumises au Conseil seront accessibles au public, sauf indication contraire de la part du ou des auteurs du document.

Conformément à la Décision 495 du Conseil, s'il considère qu'un document d'information doit être examiné par le Conseil pour qu'il prenne de nouvelles mesures, un État Membre du Conseil devrait faire connaître son choix de voir le document d'information traduit dans les six langues officielles au plus tard cinq (5) jours calendaires après la publication du document sur le site web du Conseil.

Frais de voyage, de subsistance et d'assurance

Conformément au numéro 57 de la Convention de l'UIT, "les frais de voyage, de subsistance et d'assurance engagés par le représentant de chacun des États Membres du Conseil appartenant à la catégorie des pays en développement, dont la liste est établie par le PNUD, pour exercer ses fonctions aux sessions du Conseil, sont à la charge de l'Union". Les Conseillers qui le souhaitent peuvent contacter la Section des voyages de l'UIT à l'adresse travel@itu.int ou christine.marechal@itu.int.

Réservation d'hôtel

L'UIT a pu obtenir des tarifs préférentiels auprès d'hôtels à Genève pour les délégués qui participent à ses réunions. La liste de ces hôtels, ainsi qu'un formulaire de réservation à **leur adresser directement**, sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/net4/travel/index.aspx>.

Réceptions

Le Service du protocole de l'UIT établira et tiendra à jour un calendrier des réceptions. Si votre administration souhaite organiser une réception, par exemple une pause-café, un déjeuner ou une soirée pendant la session de 2023 du Conseil, nous vous invitons à contacter le Service du protocole de l'UIT à l'adresse protocol.service@itu.int.

Manifestations parallèles

Si des États Membres du Conseil souhaitent présenter une initiative ou un projet national sur les TIC à l'occasion de la session de 2023 du Conseil, un créneau de 30 mn par jour pendant la pause-déjeuner pourrait être attribué à cet effet, dans l'ordre d'arrivée des demandes. Les manifestations d'intérêt devraient être envoyées **d'ici au 16 juin 2023**, à gbs@itu.int et des instructions plus détaillées seront fournies.

Dans l'attente de vous rencontrer à Genève, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé)

Doreen Bogdan-Martin
Secrétaire générale

[Annexe:](#) Avant-projet d'ordre du jour de la session de 2023 du Conseil

ANNEXE

AVANT-PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DE 2023 DU CONSEIL

N: documents dont il doit être pris note comme un tout

A: documents à approuver comme un tout

Point de l'ordre du jour	Titre	Dont il doit être pris note comme un tout	Document N° C23/XX
PL 1	Segment de haut niveau: Faire en sorte que l'UIT soit en adéquation avec sa mission		
1.1	État de l'Union	–	–
1.2	Rapport sur la mise en œuvre du plan stratégique et les activités de l'Union de juillet 2022 à avril 2023		C23/35
1.3	Priorités de l'Union pour la période à venir		C23/36
PL 2	Une UIT unie dans l'action (Politique générale, stratégie et activités)		
2.1	Stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union	N	C23/27
2.2	Projet de Plan opérationnel quadriennal glissant de l'Union pour la période 2024-2027		C23/28
2.3	Collaboration avec le système des Nations Unies		C23/49
2.4	Rôle de l'UIT dans la mise en œuvre du programme "Espace2030"		C23/58
2.5	Tâches et fonctions du Vice-Secrétaire général	N	C23/29
2.6	Renforcement de la présence régionale		C23/25
2.7	Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information (WTISD)		C23/17
2.8	Préparation du Forum mondial des politiques de télécommunication de 2026 (FMPT-26)		C23/13
2.9	Rapport détaillé sur le rôle de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que dans les processus de suivi et d'examen associés		C23/61
2.10	Mesurer les technologies de l'information et de la communication pour édifier une société de l'information inclusive et qui facilite l'intégration	N	C23/8
2.11	Activités de formation de l'UIT	N	C23/5
2.12	Rapport sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité	N	C23/47
2.13	Activités de l'UIT liées à l'Internet: Résolutions 101, 102, 133, 180 et 206 de la PP		C23/33
2.14	Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Résolution 1408 du Conseil		C23/59
2.15	Rapport de la Commission permanente de l'administration et de la gestion		C23/xx
PL 3	Amélioration de la gouvernance (questions relatives aux conférences statutaires, aux assemblées, au Conseil et aux groupes de travail du Conseil de l'UIT, RRB)		
3.1	Rapport sur la vingt-et-unième Conférence de plénipotentiaires (PP-22)		C23/4
3.2	Travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires de 2026		C23/30

Point de l'ordre du jour	Titre	Dont il doit être pris note comme un tout	Document N° C23/XX
3.3	Travaux préparatoires en vue de l'Assemblée des radiocommunications de 2023 (AR-23) et de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2023 (CMR-23)		C23/31
3.4	Lieu précis et dates exactes de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24) et informations actualisées sur les travaux préparatoires		C23/24
3.5	Examen périodique du Règlement des télécommunications internationales		C23/12
3.6	Liste des candidats aux fonctions de Présidents et de Vice-Présidents des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts		C23/21
3.7	Dates et durée proposées pour les sessions de 2024, 2025 et 2026 du Conseil et dates proposées pour les séries de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts pour la même période		C23/2
3.8	Calendrier des conférences, assemblées et réunions futures de l'Union: 2023-2026	N	C23/37
3.9	Résolutions et Décisions du Conseil devenues caduques	A	C23/3
ADM 1	Renforcement de l'excellence dans l'organisation (Budget et finance)		
1.1	Examen annuel des produits et des charges dans le cadre de la mise en œuvre du budget 2023		C23/9
1.2	Mise en œuvre de la Résolution 1413 du Conseil "Plan de départ volontaire/par accord mutuel et plan de départ à la retraite anticipé"		C23/51
1.3	Renforcer la gestion financière de l'Union		C23/50
1.4	Choix des classes de contribution aux dépenses de l'Union	N	C23/43
1.5	Utilisation des économies réalisées par l'UIT pour mettre en œuvre les décisions de la CMR-23 ayant des incidences financières		C23/32
1.6	Incidences financières des initiatives régionales approuvées par la CMDT-22		C23/26
1.7	Programme de transformation des technologies de l'information		C23/52
1.8	Rapport sur la Résolution 217 (Bucarest, 2022) de la PP "Gestion de la continuité des activités de l'UIT pour la période 2023-2026"	N	C23/53
1.9	Recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite	N	C23/16
1.10	Création d'un Groupe d'experts du Conseil chargé de réviser le barème des droits de traitement		C23/19
1.11	Arriérés et comptes spéciaux d'arriérés		C23/11
1.12	Participation provisoire d'entités s'occupant de questions de télécommunication aux activités de l'UIT	A	C23/10
1.13	Examen de la liste des organisations exonérées		C23/38
1.14	Nouvelles demandes d'exonération du paiement de droits pour les organisations ayant un caractère international		C23/39
1.15	Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC)		C23/34
1.16	Passifs de l'Assurance maladie après la cessation de service (ASHI)	N	C23/46
1.17	Stratégie de mobilisation des ressources financières à l'échelle de l'UIT		C23/62
1.18	Projet de budget biennal de l'UIT pour 2024-2025		C23/60

Point de l'ordre du jour	Titre	Dont il doit être pris note comme un tout	Document N° C23/XX
ADM 2	Renforcement de l'excellence dans l'organisation (Responsabilité)		
2.1	Comptes vérifiés: rapport de gestion financière pour l'exercice financier 2022		C23/41
2.2	Rapport du Vérificateur extérieur des comptes: Comptes de l'Union pour 2022		C23/40
2.3	Rapport de l'Auditeur interne sur les activités d'audit interne		C23/44
2.4	Rapport sur la mise en œuvre de la recommandation découlant de la vérification concernant le Bureau régional pour les Amériques		C23/42
2.5	Rapport de l'Unité d'investigation de l'UIT		C23/15
2.6	Douzième rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG)		C23/22
2.7	Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG): nomination des six experts indépendants		C23/23
2.8	Rapports et notes du CCI sur les questions relatives à l'ensemble du système des Nations Unies pour 2021-2022 et recommandations à l'intention des chefs de Secrétariat et des organes délibérants	A	C23/57
2.9	Rapport du Bureau de l'éthique		C23/14
2.10	Rapport du Groupe de travail sur les contrôles internes		C23/20
2.11	Participation de l'UIT aux mémorandums d'accord ayant des incidences financières et/ou stratégiques:		C23/45
ADM 3	Renforcement de l'excellence dans l'organisation (Responsabilité)		
3.1	Rapport d'activité sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour les ressources humaines et de la Résolution 48 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires	N	C23/55
3.2	Modifications des conditions d'emploi dans le cadre du régime commun des Nations Unies		C23/18
3.3	Approbation du statut modifié de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)	A	C23/56
3.4	Rapport sur la Résolution 167 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires – "Renforcement et développement des capacités de l'UIT pour les réunions entièrement virtuelles et les réunions physiques avec participation à distance, et des moyens électroniques permettant de faire avancer les travaux de l'Union"		C23/54
3.5	Rapport sur le cadre de cybersécurité et les contrôles informatiques internes au sein de l'UIT		C23/6
3.6	Rapport sur les progrès réalisés concernant le projet de locaux du siège de l'Union		C23/7
3.7	Compte rendu des travaux du Groupe consultatif d'États Membres concernant le projet de locaux du siège de l'Union		C23/48
	DOCUMENTS D'INFORMATION ET DIVERS		
	Compilation des décisions consignées dans les procès-verbaux de la PP-22	–	C23/INF/1
	Bilan concernant l'ONU-SWAP – 2021	–	C23/INF/2
	Rapports et statistiques sur les ressources humaines	–	C23/INF/3

Point de l'ordre du jour	Titre	Dont il doit être pris note comme un tout	Document N° C23/XX
	Situation des arriérés dus à l'Union au 31 mars 2023	–	C23/INF/4
	Suivi des recommandations formulées dans le cadre de la vérification juricomptable et par l'Unité de l'audit interne	–	C23/INF/5
	Rapport sur l'utilisation du Fonds d'affectation spéciale et du Programme pour les administrateurs auxiliaires	–	C23/INF/6
	Liste de vérification sur la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement	–	C23/INF/
	Contribution du Conseil de l'UIT au Forum politique de haut niveau pour le développement durable (HLPF) de 2023	–	C23/INF/
	Informations supplémentaires sur le renforcement de la présence régionale	–	C23/INF/
	Informations supplémentaires sur les progrès réalisés concernant le projet de locaux du siège de l'Union	–	C23/INF/
	Rapport sur l'initiative Partner2Connect	–	C23/INF/
	Rapport sur les contributions volontaires	–	C23/INF/
	Accord de pays hôte conclu avec le Gouvernement des Émirats arabes unis pour la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-23)	–	C23/INF/
	Déclaration du Conseil du personnel	–	C23/INF/